

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION HANDICAP

**Le mercredi 31 janvier 2006**

**Elisabeth AUERBACHER** indique que cette réunion doit nous permettre in fine de dégager quelques orientations fortes sur la politique en direction des personnes handicapées, à l'intention de Ségolène Royal. Elle insiste tout d'abord sur l'éducation, l'éducation des personnes handicapées mais aussi de leurs parents et de leurs familles. L'éducation et la formation sont des vecteurs essentiels pour l'indépendance économique et sociale des personnes handicapées. Elle confirme que la bataille contre la loi de 2005, qui n'est qu'une loi d'affichage doit se poursuivre.

La responsable nationale aux personnes handicapées rappelle que les dispositifs liés à la compensation ont été mis en place par le gouvernement de Lionel Jospin et non sous le quinquennat de Jacques Chirac. Depuis lors, peu de réalisations concrètes ont été obtenues. Aussi, la revendication d'une APH à la hauteur d'un Smic net reste d'actualité. Elle a été clairement adoptée par le parti socialiste dans le cadre d'un bureau national au cours de l'année 2003.

Elisabeth Auerbacher insiste pour que nous agissions fortement sur les conditions dans lesquelles s'exerce le travail protégé. La réalité actuelle est un pur scandale. Elle met enfin en exergue la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

En tout état de cause, le handicap devra être au cœur de la campagne électorale : il s'agit d'une question transversale. Il nous appartient de dégager des éléments forts pour changer réellement. Nous devons en outre nous engager, en cas de retour au pouvoir, à procéder sur ce dossier à un audit qualitatif.

En conclusion de sa première intervention, Elisabeth Auerbacher évoque le débat parlementaire en cours sur les tutelles. Elle regrette l'absence globale de réaction sur cette question et souligne la distorsion entre les politiques, les lobbys, et l'intérêt bien compris de chaque personne.

**Martine CARRILLON-COUVREUR** remarque que l'éducation commence avant l'école ; d'où l'importance d'une politique de la petite enfance adaptée aux personnes handicapées. Elle évoque également le problème décisif de l'accessibilité à l'école. Sur les problèmes de financement d'une politique du handicap, elle recommande une réflexion approfondie et met en garde contre la tentation d'une augmentation de la CSG pour financer cette politique. Elle suggère également une réflexion vis-à-vis des personnes âgées et des personnes handicapées en situation de vieillissement. Enfin, elle tient à indiquer que le débat parlementaire en cours sur les tutelles est très suivi par le groupe socialiste.

**Emmanuelle PRINCE** intervient sur la notion de la prise en compte de la petite enfance, du développement des classes ressources, de la nécessité de l'excellence dans le cadre du projet de scolarisation.

**Grâce M'PONDO** pose le problème de la maternité des personnes handicapées et de la réflexion et de la formation qu'il faut engager. Elle rappelle les difficultés d'accueil à l'université. De plus, elle évoque les problèmes rencontrés par les personnes « à moitié handicapé » c'est-à-dire handicapées mais non visibles immédiatement de l'extérieur, de leur difficulté d'emploi dans les entreprises.

**Cécile AKTOUF** rappelle que la loi du 2 décembre 1996 n'a pas été réellement appliquée. Elle critique le projet de loi sur les tutelles et évoque l'absence de travail de fond des parlementaires à ce sujet.

Elle évoque aussi la suppression des contraintes liées à l'obtention de la garantie de ressources. Les montants évoqués par Bercy ou par Thierry Breton sont complètement contradictoires. Personne ne sait si ce sont 50 millions d'euros ou 100 millions d'euros. Dans le cadre de la loi de finances par rapport aux contraintes de garantie de ressources, la droite n'attendait que la gauche saisisse le Conseil constitutionnel. Ce qui démontre que la droite savait, que ce qu'elle avançait n'avait aucun sens. A propos du financement des AVS, il faut dénoncer le fait que ce financement soit pris sur les fonds public pour les handicapés (loi de finances).

**Marnia HEMINA** souligne la pénurie de formation, la pénurie des moyens en personnels, dans les structures et établissements.

**Michel BESSE** considère que l'essentiel dans les semaines à venir c'est d'assurer la victoire face au candidat de l'UMP jugé très dangereux.

**Daniel DUMENIL** approuve les propos liminaires d'Elisabeth Auerbacher sur l'école et la formation. Il note l'importance des besoins quantitatifs et le manque de places en établissements.

**Elisabeth AUERBACHER** lui répond que l'audit qualitatif préalable est indispensable.

**Olivier MICHAUT** demande à Elisabeth Auerbacher de lire un texte concernant les sourds et malentendants. Ce texte exprime la nécessité de développement de moyens humains, culturels et financiers en direction des sourds et malentendants.

**Elisabeth AUERBACHER** insiste sur l'apprentissage par tous de la langue des signes et remarque que les sourds connaissent un échec scolaire inacceptable.

**Michel OURY** évoque les carences de prise en charge par la sécurité sociale et les mutuelles de l'appareillage pour les malentendants.

**Geneviève LANG** suggère un apprentissage très précoce de la langue des signes.

**Patrick MARIN** entend défendre les établissements qui en général respectent une véritable éthique. Il s'alarme de la suppression des subventions de l'Etat en direction de ces structures d'autant que rien n'est prévu à la place. Il souhaite réhabiliter l'image de ces établissements même si quelques carences ici ou là ne peuvent être occultées. Il se déclare en accord avec le principe d'un audit qualitatif, tout en souhaitant éviter toute suspicion.

**René PASQUIER** évoque tout d'abord le problème de l'autisme. Il insiste ensuite sur les exigences d'évaluation et de diagnostic des besoins notamment pour corriger les profondes inégalités territoriales. Il s'interroge sur la nature et l'ampleur de la politique d'accompagnement des enfants handicapés au moment précis où certains départements réduisent sensiblement les moyens collectifs.

**Gaëtan BOURBON** appelle à la responsabilité des entreprises vis-à-vis des travailleurs handicapés en milieu ordinaire. Pour lui, il s'agit de faire entrer le handicap dans les principes qualitatifs sociaux.

**Charles ALQUIER** note que les établissements et les structures pour personnes handicapées se comportent en général de manière sérieuse.

**Jacques DEROO** déplore que nous tenions sur ce sujet, toujours le même discours depuis 25 ans. Sur le problème du handicap, il nous faut défendre nos valeurs sans retenue et sans réserve. Par ailleurs, il considère que l'accompagnement des personnes handicapées doit relever de plus en plus d'une spécialisation et donc d'une formation adaptée et de plus en plus poussée. Il dénonce une grosse confusion au niveau des AMDPH. Il se prononce pour une vraie priorité accordée aux personnes handicapées dans le domaine de l'emploi. Il souhaite que la commission handicap du parti pèse beaucoup plus dans les débats à venir.

**Lucien MASSARDIER** exprime sa colère en tant que nouvel adhérent ; il déplore une absence de mobilisation d'une grande majorité du parti. Il réclame également une déclaration forte de Ségolène Royal sur les MDPH.

**DAGUERRE** éprouve le sentiment que rien n'avance en faveur des personnes handicapées. Il demande que l'on respecte la parole de ceux qui sont et vivent dans les institutions et les structures. Il évoque le problème de l'accès au dossier social.

**Emile VAUDOIS** pense qu'il y a urgence à trouver des idées fortes en matière de handicap dans le cadre de cette campagne électorale. Il faut enfin prendre en compte ceux qui s'expriment dans cette commission. Il regrette enfin la relative discrétion des élus de gauche vis-à-vis de la question du handicap.

**Elisabeth AUERBACHER** rappelle que le texte de référence en la matière est celui de la commission des résolutions du congrès du Mans. Elle insiste sur la transversalité du sujet et se félicite que le projet ait insisté sur ce point.

**Maurice JANIN** évoque les débats participatifs dans la Loire, débats qui ont permis d'évoquer le problème des personnes handicapées. Il insiste sur le dossier du logement et sur celui de l'équipement des logements de personnes handicapées.

**Dana LANG** estime qu'il faut se battre pour imposer le handicap dans les débats participatifs. Cette question doit être au cœur de la campagne et des solutions avancées par Ségolène Royal. Elle en appelle à un effort considérable en matière d'intégration

d'enfants handicapés en milieu scolaire afin d'éviter l'exclusion immédiate et dès le départ.

**Elisabeth AUERBACHER** rappelle que Ségolène Royal a toujours manifesté beaucoup d'attention vis-à-vis des personnes handicapées. C'est pour elle un sujet majeur qui sera traité de manière explicite dès le 11 février prochain.

**Jacques VARIN** souligne l'angoisse sociale que rencontrent les handicapés. Il souhaite fédérer l'action des associations qui s'occupent du handicap. Il indique que toutes les réunions participatives devront traiter du handicap.

**Nathalie BELLITY** souhaite que l'on soit capable d'arrêter des propositions fortes pour l'intégration des personnes handicapées dans l'emploi durable. Elle suggère une fiscalité sur les entreprises modulée en fonction du niveau d'intégration des handicapées. Elle rappelle par ailleurs qu'un grand débat participatif aura lieu le samedi 3 février à Sarcelles sur la discrimination à l'emploi : le handicap prendra une place prépondérante dans cet échange.

**Vincent LAIGNEL** remarque que l'emploi des personnes handicapées représente à peine 3,5 % des emplois dans l'ensemble des fonctions publiques. Ce chiffre est faible et doit être revu à la hausse rapidement. Il évoque à son tour les problèmes d'accessibilité tout en estimant que beaucoup d'architectes ignorent encore cette exigence. Il insiste sur la nécessité d'un parcours d'accompagnement. Il rappelle l'impératif de la formation à tous les niveaux y compris des éducateurs et des formateurs. En tant qu'élus et handicapés, il

indique qu'il a toujours souhaité être traité comme un citoyen et un acteur de la vie publique à part entière et par conséquent géré des délégations d'adjoint sans rapport direct avec le handicap.

**Charles ALQUIER** rappelle que les collectivités territoriales ont encore beaucoup de progrès à faire pour l'emploi dans des conditions correctes de personnes handicapées.

**Geneviève LANG** se félicite de l'ensemble des interventions effectuées au cours de cette séance de travail. Elle évoque un déficit de citoyenneté aujourd'hui de moins en moins accepté notamment par les personnes handicapées. Elle souligne l'importance de non discriminations. Elle dénonce la réalité des lobbys et constate la faiblesse relative du tissu associatif concerné par le handicap. Elle note que les personnes handicapées doivent pouvoir accéder d'abord à l'information pour pouvoir ensuite être associées à la décision politique. Par ailleurs, toute politique en direction du handicap doit intégrer la notion de formation multidisciplinaire. A l'instar d'Elisabeth Auerbacher, elle estime qu'un audit qualitatif et économique sur le rôle et la place du handicap dans notre société reste indispensable.

**Grâce M'PONDO** déplore les carences de l'application de la loi de 2005 en particulier dans le domaine de la formation des personnes handicapées. A ses yeux, il convient également de revoir intégralement les dispositions relatives aux maisons départementales du handicap.

**Nathalie BELLITY** confirme les difficultés d'intégration des personnes handicapées au sein des personnels des collectivités locales. Le caractère transversal de chaque loi relative au handicap semble plus que jamais indispensable.

**Lucien MASSARDIER** souhaite une action forte en direction des associations non-gestionnaires. Il exprime en revanche de réelles réserves vis-à-vis des institutions gestionnaires.

**Corinne HARLAND** demande une attitude plus offensive en direction des entreprises qui n'embauchent pas d'handicapées. Elle insiste à son tour sur la notion de formation, d'accessibilité mais aussi de droit à l'autonomie.

**Marnia HEMINA** regrette l'extrême complexité des conditions de tutelle tant sur le plan administratif que bancaire. La complexité s'accroît encore lorsqu'il s'agit de personnes handicapées d'origine étrangère.

**Gérard BONNEFOY** critique l'opacité de conditions d'exercice des tutelles et des curatelles qui se traduit parfois par une véritable spoliation des personnes. Il demande une action vigoureuse des parlementaires socialistes à l'occasion du débat parlementaire sur ce sujet.

**Cécile AKTOUF et Elisabeth AUERBACHER** souscrivent à cette démarche tout en remarquant que nous sommes, au plan parlementaire, sur cette loi, dans une procédure d'urgence.

**Grâce M'PONDO** observe une baisse du nombre de personnes handicapées suivant une formation en Ile de France depuis 2004. Elle pense qu'il faut développer les VAE en direction des personnes handicapées.

**Elisabeth AUERBACHER** remercie l'ensemble des participants. Elle indique qu'elle dispose des éléments pour dégager trois ou quatre propositions fortes à l'intention de Ségolène Royal. Elle confirme que le handicap sera partie prenante de la campagne électorale car il s'agit d'un sujet majeur. Elle demande aux participants d'intervenir dans tous les débats locaux pendant la campagne présidentielle. Elle souhaite ardemment que le texte en cours de discussion sur les tutelles soit profondément modifié en cas de victoire de la gauche au printemps prochain. D'une manière générale, Elisabeth Auerbacher estime que le handicap peut être le prémice d'une société de l'avenir. Le débat pour l'éradication de toutes les discriminations est devant nous. Il est le symbole de l'avenir.